

Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du jeudi 18 décembre 2025 à 20 heures

Présents : Messieurs BESANCENOT, CHAUVELOT, GACONNET, FRANCOIS, HEGO et JOBARD et Mesdames BIGOTTE-CHOULET, BERNARD, GUINET, HUBLARD et LOMBERGER.

Excusés : POINCENOT D., TOURNERET J., COURIOL M. et DESCHAMPS S.

Procurations : Pouvoir donné par COURIOL M. à GACONNET R.

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 6/11/25 à l'unanimité.

Délibérations

✓ Délibération n° 1 : Décision modificative budgétaire

dépenses de fonctionnement chapitre 65 article 65311 plus 5979€
dépenses de fonctionnement chapitre 011 article 615228 moins 2000€
dépenses de fonctionnement chapitre 011 article 60632 moins 1000€
dépenses de fonctionnement chapitre 011 article 60636 moins 979€
dépenses de fonctionnement chapitre 011 article 622 moins 2000€

➤ **Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.**

✓ Délibération n° 2 : Gratification de Florent Buisson-Dargent

Signature d'une nouvelle convention de stage entre la MFR, la Mairie et Florent.

Versement d'une gratification 4.35€ par heure à Florent Buisson-Dargent en tant que stagiaire effectuant plus de 309 heures de stage.

➤ **Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.**

✓ Délibération n° 3 : Charges entre syndicat scolaire et Mairie de Chargey

Madame le Maire rappelle la répartition prévue par la convention signée par les membres du Syndicat scolaire en 2019.

Le conseil syndical accepte de rembourser les factures des charges de l'école établies au nom de la mairie à la commune de CHARGEY-LES-GRAY.

Pour les factures mentionnant la dénomination école ou école maternelle/primaire = 100%

Pour celles d'EDF, gaz et eau/gaz mentionnant école et mairie:

80% pour le syndicat

20% pour la mairie

Pour la maintenance du logiciel E.Magnus = 50%

Pour les ordures ménagères :

80% pour le syndicat

20% pour la mairie

Pour les 11 heures hebdomadaire du secrétaire = 100%

Pour le remboursement des travaux payés par la mairie, la différence par rapport à la subvention.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de reprendre les différents postes et d'étudier comment séparer autant que possible les charges.

➤ **Le conseil municipal VOTE :**

POUR : 1 // CONTRE : 7 // ABSTENTION : 4

Le conseil municipal demande à Madame le Maire d'inviter les signataires de la convention au prochain conseil afin d'exposer les raisons qui justifieraient une remise en cause de cette convention.

✓ **Délibération n° 4 : Convention avec la bibliothèque**

La Commune de Chargey-lès-Gray s'engage :

- à mettre à disposition un local adapté, propre et chauffé
- à ouvrir quatre heures minimum par semaine
- à assurer une ouverture tout public
- à allouer un budget
- à respecter les règles de fonctionnement
- à prendre en charge les frais de déplacements des bénévoles qui se rendent à la médiathèque de Vesoul
- à souscrire une assurance pour le local

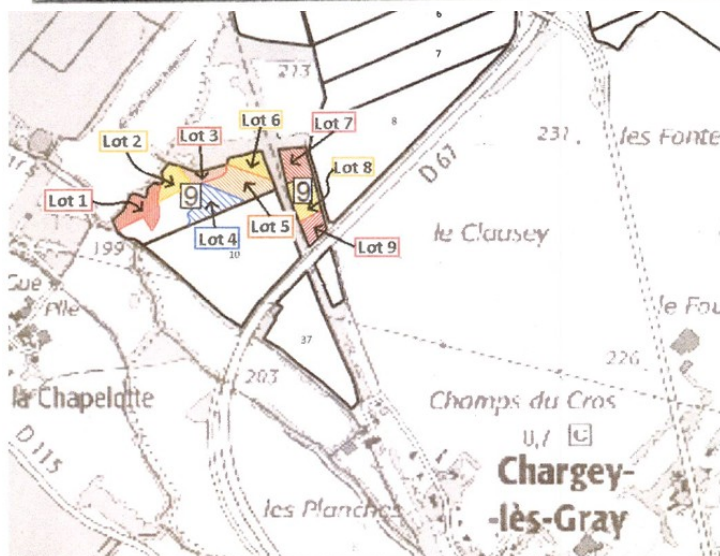
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Informations

- **Colis des anciens/ repas (Emilie Bernard)**
Distribution des colis avant les fêtes par les conseilles, bénévoles et membres du CMJ.
Repas le samedi 24 janvier 2026 midi à l'annexe MFR rue des Prés
- **Affouages (André Jobard)**
32 affouagistes
- **Lots de bois (André Jobard)**
9 lots ont été mis en vente

➤ **Tableau récapitulatif:**

N° de LOT	1	2	3	4	5	6	7	8	9
<u>Volume estimatif</u> (en stères)	28	25	15	16	15	12	17	13	12



- **Déclaration d'aliéner**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption :

- Parcelle AB 92 07a77ca
- Maison sise ZN138
- Maison sise AB 133-247
- Maison sise AB 98-69

- **Informations diverses**

- Chemin découverte à Chargey
Cf dct annexe
- Fin de location appartement et travaux à réaliser
(Pascal Hego)

- **Travaux finalisés**

Rue de l'Alouette

Feux récompenses

Changement des 7 luminaires rue des Lombardes

Chéneaux de l'église

Chemin Bois de Lalleau

- **Travaux en cours**

- Reprise toiture à la cure
- Habitat70

Signature prévue le 19/01.

La communauté de communes prend en charge les réseaux d'eau et d'assainissement.

- Panneaux photovoltaïques sur la boulangerie

- **Travaux inscrits**

Passage en leds de l'éclairage public (Cf dct annexe)

La séance est levée à 21h30